

MAIRIE
de
PUCHAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Puchay sous la présidence de M. Thierry MABYRE, Maire.

Etaient présents : MM. DUPRÉ Nathalie, BOUST Emmanuel, FLAMBARD Alain, LAURENT Sandrine, MAZARS Sandra, PAULY Pascal, CASTRONOVO Sabine, VANDEKERKOVE Xavier

Absents excusés BEGUIN Nathalie, POSIER Virginie, PIETTE Bruno (pouvoir à Thierry MABYRE), AMETTE Ludovic, PECHIN Hervé,

Secrétaire : M. FLAMBARD Alain.

Approbation de la dernière séance

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 février 2025

Approbation et vote du Compte Administratif 2024 n°2025-03

Le Maire expose à son conseil le compte administratif 2024 qui présente, à la clôture, les résultats suivants :

En fonctionnement dépenses : 326.017,69 € recettes : 407.785,34 €
soit un excédent de 81.767,65 €

En investissement dépenses : 184.368,52 € recettes : 118.623,64 €
soit un déficit de 65.744,88 €

Le Maire quitte la séance. Le conseil approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2024 de la commune de Puchay.

Le Maire rejoint la séance.

Vote du compte de gestion 2024 de la Trésorerie n°2025-04

Le conseil municipal, constatant la parfaite concordance du compte administratif 2024 avec le compte de gestion 2024 de la Trésorerie, l'approuve et le vote à l'unanimité.

Affectation des résultats 2024 n°2025-05

	Résultat 2023	Virement à la sect investisst Cpte 1068	Résultat exercice 2024	RAR de 2024 Dépenses Recettes	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
INVEST	-71.859,89		-65.744,88	-14.600	-152.204,77

FONCT	+342.466,47	71.859,89	+81.767,65		+352.374,23
-------	-------------	-----------	------------	--	-------------

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL(fonct et invest) AU 31/12/2024	+352.374,23€
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement cpte 1068 :	152.204,77 €
Affectation de le déficit reporté d'investissement cpte 001 :	137.604,77€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves cpte 1068 :	0 €
Affectation à l' excédent reporté de fonctionnement cpte 002 :	200.169,46€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter cpte 002	0

Vote des taux des taxes locales n°2025-06

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes locales :

Taux	Anciens taux 2024	Nouveaux taux 2025
Taxe foncière (bâti)	31,11	31,11
Taxe foncière (non bâti)	18,54	18,54
Taxe d'habitation	9,10	9,10

Vote du budget primitif 2025 n°2025-07

Le conseil après en avoir délibéré vote le budget primitif chapitre par chapitre, et section par section, les dépenses équilibrées par les recettes d'un montant de 532.048,46 € pour le fonctionnement et 345.804,77 € pour l'investissement

Travaux 2025 n°2025-08

Le Maire présente les projets de travaux pour 2025.

Il propose :

La réfection d'une partie du trottoir rue Gosse : devis de Benoît TP pour un montant de 13.710 €

Devis accepté par le conseil.

Remise en état de la rue de la Briquetterie. Devis estimatif de la CdC du Vexin Normand. Accord de principe du conseil. Ce dossier est à approfondir et affiner. Un devis sera demandé précisant le détail quantitatif estimatif (DQE) ainsi que le bordereau des prix unitaires (BPU)

Aménagement de la mare avec reconstruction d'une partie du mur et installation d'un portail et de grilles en fer forgé.

Questions diverses

Suite à des interrogations de conseillers municipaux et parents d'élèves, le Maire expose la situation délicate que rencontre le SIVOS CNPS due à la volonté des enseignantes de l'école de Puchay d'accueillir pour la rentrée de septembre 2026 les enfants du cycle 2 (CP, CE1 et CE2). Il rappelle que l'école de Puchay accueille depuis la création du SIVOS en 1985 les enfants de CM1 et CM2 et parfois des CE2 en classe double niveaux.

Les aménagements sportifs ont été conçus pour des grands (grands espaces, 3 terrains de sport). Le cheminement pour se rendre à la cantine se fait le long de la RD 316 très passante avec notamment de gros engins agricoles et gros transporteurs de marchandises. Des grands enfants

sont plus à même d'emprunter ce parcours. Le personnel du SIVOS appréhende fortement d'encadrer de jeunes enfants lors de ce transfert et est prêt à exercer leur droit de retrait au moindre incident.

Le Maire rappelle à son conseil toutes les démarches pour ralentir la circulation ont échouées (plateaux ralentisseurs, pose de feux ..)

Un cheminement par l'arrière de l'école a été également envisagé mais il supposait la vente de terrain par un propriétaire qui refuse de vendre. Le PLU contient un droit de préemption urbain en cas de vente sur cette parcelle.

La commune est donc dans une impasse et inquiète de cette situation.

Le Maire en tant que Président a déjà envoyé un courrier à Mme MONCADA Françoise, Inspectrice Académique résumant la situation. Le conseil soutient à l'unanimité la position du Président et demande au Maire de faire remonter à Mme MONCADA son inquiétude.

En dehors de ce volet sécurité, il faut soulever également le volet financier : des conseillères concernées soulignent : les familles de Puchay dont les enfants arrivant aux niveaux CM1 puis CM2 auront à faire face aux frais de transports scolaires pour suivre leur scolarité à l'école de Nojeon. Les élèves de ces familles auront donc des transports en car du début à la fin de l'école maternelle et primaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil a clôturé la séance à 20 h 55